

Vaucluse

Ça y est ! Le Recteur vient d'exécuter l'ordonnance en faveur de Jacques RISSO

Communiqué du défenseur syndical de J. Risso

J. RISSO a reçu dans sa boîte i-prof une copie de l'ARRÊTE le nommant à compter du 26 septembre, à titre provisoire, **sur le poste de directeur d'école qui lui revenait de droit en application des règles en vigueur.**

Ainsi donc, en dépit des déclarations de M. BECK (IA-DASEN de Vaucluse) à la presse le 12 septembre, s'étonnant (!) du fait que « *Le Tribunal de Nîmes a retenu l'urgence* » et indiquant « *je ne pourrais la mettre en œuvre* » (l'ordonnance du 11 septembre), **la justice et la raison l'ont emporté !**

C'est un nouveau pas dans la réhabilitation de notre collègue et contre l'arbitraire.

Le Secrétaire Général du SNUDI-FO national, le Secrétaire Général de la Fédération nationale FO de l'Enseignement (FNEC FP -FO) et la Confédération FO sont intervenus à plusieurs reprises auprès des ministres de l'Education Nationale qui se sont succédé depuis le début de cette «affaire», et tout particulièrement **depuis le 11 septembre pour que l'ordonnance du juge des référés soit exécutée.**

Qu'ils en soient ici remerciés ainsi que le Secrétaire Général de l'Union Départementale des syndicats FO et Pierre FRACKOWIAK, IEN honoraire et ancien responsable syndical national, dont **le soutien et l'engagement n'ont jamais fait défaut.**

Merci à toutes celles et tous ceux qui, sous une forme ou une autre, se sont engagés à nos côtés pour que justice soit faite.

Le combat continue jusqu'à réparation de tous les préjudices subis par Jacques. Plus aucun personnel ne doit se retrouver ainsi victime de l'arbitraire !

Avignon, le 28 septembre